

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1714

présenté par

Mme Belluco, M. Raux, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	15 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Enseignement dans et par la nature (<i>ligne nouvelle</i>)	15 000 000	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste vise à créer un fonds pour accompagner les collectivités dans la mise en place de classes dehors.

De nombreux travaux ont démontré l'intérêt de faire classe dehors, pour connaître la nature, pour préserver la santé des enfants et assurer leur bon développement. En effet, les classes dehors permettent de lutter contre la sédentarité, et le stress, de se prémunir de la myopie : plus les enfants passent du temps à la lumière naturelle moins ils ont de chance d'être myopes (en gros), ... etc.

Ce fonds pourrait notamment servir à financer des aménagements d'espaces naturels pour accueillir des classes ou des équipements spécifiques : matériel d'observation du vivant comme des loupes, capes de pluie, outils de jardinage pour enfants,

Pour respecter les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, le présent amendement transfère donc, en AE et en CP, 15 millions d'euros de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme n° 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés », vers un nouveau programme "Enseignement dans et par la nature". Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est rédigé sur la base d'une proposition de Déclic et sur le retour d'expérience apporté par la ville de Poitiers.